

Pendant la colonisation, les économies dualistes ont prévalu, ne profitant qu'à un petit nombre. Ces inégalités seront reconduites après l'indépendance, malgré les politiques nationalistes et dirigistes.

Denis Cogneau, professeur à Paris School of Economics (PSE) et directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Son dernier ouvrage est *Un empire bon marché. Histoire et économie politique de la colonisation française XIX^e-XXI^e siècle* (Paris, Seuil, 2023).

L'ÉCONOMIE POLITIQUE DE LA COLONISATION AU MAGHREB, ET SES SUITES

La littérature historique sur l'Algérie, le Maroc et la Tunisie a souvent traité des trois pays séparément, même lorsqu'il s'agit de l'épisode de la colonisation française. Une exception marquante est le livre majeur de Daniel Rivet, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation* (Paris, Fayard, « Pluriel », 2010, 1^{ère} édition Hachette 2002). Tandis que je ne suis pas moi-même un spécialiste de l'histoire du Maghreb, mon travail sur l'économie politique de la colonisation française offre quelques éléments de comparaison nouveaux, dont il peut être utile de rendre compte.

LE MAGHREB AVANT LA COLONISATION ET LA MISE SOUS TUTELLE

Pour les trois pays concernés, l'expérience de la colonisation a certes été très différente, tant dans sa durée (plus d'un siècle pour l'Algérie, moitié moins pour le Maroc) que dans sa forme politique (départementalisation en Algérie, protectorats au Maroc et en Tunisie). Les conditions politiques initiales étaient aussi diverses, le Maroc étant un royaume indépendant gouverné par une dynastie établie depuis le XVII^{ème} siècle, l'Algérie et la Tunisie deux pays formellement vassaux de l'empire Ottoman, même si à Tunis une dynastie de bey régnait depuis le début du XVIII^{ème} siècle.

Toutefois, les conditions économiques et sociales montrent beaucoup de points communs. Ainsi, en 1830, les niveaux de densité de population, d'urbanisation (entre 5 % et 8 % de la population, contre 18 % en France), et de revenu par habitant (environ un tiers du

niveau français) étaient assez proches et relativement bas. Les famines, la peste et le choléra revenaient partout de manière sporadique. L'ouverture sur le commerce international était limitée. Les techniques agricoles demeuraient rudimentaires, l'araire tiré par un bœuf dominait et l'on fauchait à la faucille, et l'irrigation n'était pas largement étendue. La petite exploitation familiale diversifiée était la norme, et la paysannerie moyenne (plus de 10 hectares) produisant pour le marché demeurait minoritaire. Les monastères d'un côté, les souverains et les chefs de tribus de l'autre, pouvaient posséder de grands domaines qu'ils faisaient exploiter par des *khammès*, dont les conditions de rémunération (un cinquième du produit) étaient inférieures aux métayers de l'Europe médiévale (la moitié). Les *khammès* sans terre représentaient entre un cinquième et un tiers de la population. L'autorité des souverains sur leur territoire théorique n'était pas complète, plusieurs tribus ne reconnaissant que partiellement leur légitimité, et la soumission à l'impôt qu'elle impliquait. Le prélèvement fiscal permettait juste l'entretien du palais et d'une petite armée, et l'État était surtout un médiateur de conflits, car il n'avait guère les moyens d'agir en matière économique et sociale, par exemple de construire des routes ou des écoles.

Dès le début du XIX^{ème} siècle, l'impérialisme européen fragilise les pays du Maghreb. Tout d'abord, la lutte contre la course (piraterie) par les marines européennes et même états-unienne, entame les revenus des États et de nombreuses fortunes privées. En outre, avec la fin des guerres napoléoniennes, la demande européenne de blé diminue (de surcroît le dey d'Alger réclame encore,

en 1830, le paiement de ses créances auprès de l'armée française). Entre 1798 et 1817, la chute des revenus de la course et du blé précipitent la Régence d'Alger dans une crise majeure : six deys sont assassinés, dont cinq par des janissaires de leur milice mécontents de leur paie. En 1830, la conquête française vient interrompre un début de stabilisation politique. La Tunisie et le Maroc auront un peu plus de temps pour s'adapter aux temps nouveaux, pas assez néanmoins. Afin de stabiliser leurs finances, les deux États ont mis en place un contrôle strict et une taxation des exportations et des importations, suivant l'exemple de l'Égypte. Cependant, dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et comme dans d'autres parties du monde, la pression politique et économique des États européens s'accroît encore. Menés par la Grande Bretagne, ils forcent l'ouverture commerciale et ils obtiennent que les protections légales et fiscales de leurs ressortissants s'étendent à leurs intermédiaires locaux, minant de l'intérieur la souveraineté et la légitimité des États. Les incursions militaires se concluent sur des demandes de réparations. La pénétration de produits manufacturés européens entraîne des déséquilibres commerciaux croissants et la dépréciation des monnaies. Dans les pays mis sous pression, les dirigeants réformateurs font face à des élites conservatrices, assises sur leurs privilèges. Ils échouent à accroître significativement la fiscalité pour rétablir les finances publiques. Du coup, l'accès au crédit européen entraîne les États dans la spirale de l'endettement. Afin d'obtenir le remboursement de leurs créances, les Européens finissent par prendre le contrôle des douanes, au Maroc comme en Égypte, en Chine, dans l'empire Ottoman ou en Grèce. Ce sont enfin des États fragilisés politiquement et financièrement qui tombent sous la domination coloniale. Tandis que la Tunisie et le Maroc ont vécu une mise sous tutelle graduelle, l'Algérie a subi une longue et meurtrière guerre de conquête pendant près de 50 ans. En 1830, la technologie militaire et médicale française n'était pas encore aussi avancée et écrasante qu'en 1880 ou en 1910 (fusil, artillerie, canonniers, quinine, etc.). Il demeure que le contrôle total du territoire marocain ne sera à peu près effectif que dans les années 1930, après la guerre du Rif.

LES ÉTATS COLONIAUX

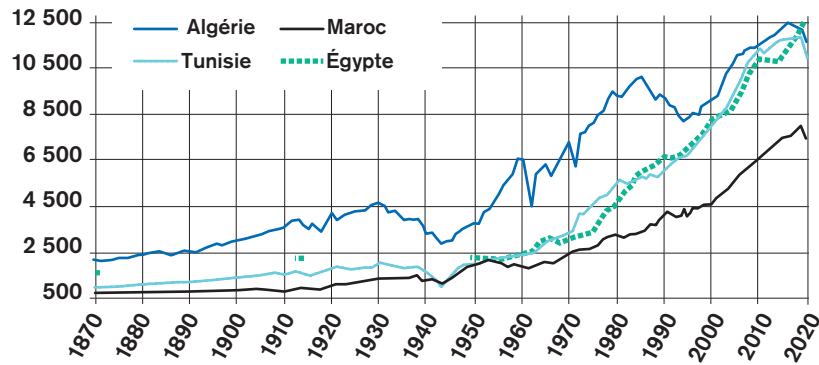
Les aléas de la conquête de l'Algérie auront fini par évaluer la possibilité d'un protectorat, malgré les souhaits d'une fraction des autorités françaises, notamment sous le Second Empire. Avec la III^{ème} République, l'Algérie devient une sorte de dominion gouverné par les colons influents, qui finissent par obtenir une certaine autonomie budgétaire et financière. Au contraire, en Tunisie, le choix du protectorat par les autorités métropolitaines consiste à éprouver un autre modèle, malgré l'opposition du général Boulanger et des premiers colons. Après Cambon en Tunisie, le même chemin sera emprunté au Maroc avec Lyautéy. Les deux modèles de gouvernement colonial sont en correspondance avec la présence et l'influence des colons français, européens et assimilés, dont le poids dans la population atteindra au maximum 14 % en Algérie (y compris les Juifs, qui ont obtenu la citoyenneté en 1870), 8 % en Tunisie et 5 %

Les administrations coloniales recyclent la fiscalité existante, étendent et universalisent le prélèvement, puis l'aménagent et le modernisent, si bien que la pression fiscale augmente significativement

au Maroc ; les Italiens en Tunisie, les Espagnols en Algérie et au Maroc s'assimileront rapidement aux colons français (mariages mixtes, naturalisation). Sous les protectorats, si les administrations du bey sont préservées dans une certaine mesure, elles sont toutefois doublées et dominées par l'administration française. Partout où la présence européenne est faible, dans le monde rural en particulier, l'administration coloniale s'appuie nécessairement sur des notables locaux, y compris en Algérie. Cependant, les élites nationales sont placées en position subalterne. Il est possible que les notables tunisiens et marocains aient mieux préservé leur position relative dans la société, tandis que les élites traditionnelles algériennes ont plus souvent connu le déclassement. Les sujets tunisiens et marocains échappent au régime disciplinaire tatillon de l'indigénat. Il reste que les premiers mouvements nationalistes se ressemblent, principalement conduits par les fils de notables européens (jeunes algériens, tunisiens, marocains), inspirés par les succès du parti Wafd en Égypte. Ils sont tous les trois déboutés de leurs demandes de participation au gouvernement. Le personnel des administrations coloniales est français pour plus de la moitié, les fonctionnaires français occupent les postes élevés et perçoivent des rémunérations bonifiées (le « tiers colonial »).

Dans les trois cas, les administrations coloniales mettent en pratique la même technologie fiscale. Tout d'abord, elles recyclent la fiscalité existante, impôts dits arabes en Algérie, capitation et taxes sur les arbres et le bétail en Tunisie ; elles ressuscitent l'impôt sur les revenus agricoles (*tertib*) au Maroc. Ensuite, elles étendent et universalisent le prélèvement, puis l'aménagent et le modernisent – l'impôt sur le revenu apparaît après la Première Guerre mondiale –, si bien que la pression fiscale augmente significativement. En 1925, elle atteint 8 % du revenu domestique, bien au-dessus de l'étiage des États précoloniaux. En 1955, elle a encore fortement augmenté, 14 % au Maroc, plus de 20 % en Algérie et en Tunisie. La modernisation de la fiscalité permet un petit progrès de l'équité, même si les colons et expatriés français bénéficient toujours d'un traitement généreux par rapport à leurs homologues de métropole. Par ailleurs, le poids des salaires des fonctionnaires français limite fortement la transformation de ces recettes fiscales en dépenses de développement, sachant que l'État métropolitain limite strictement ses subventions au seul entretien de la présence militaire. Au total, le nombre de fonctionnaires par habitant est trois à quatre fois inférieur au

PIB par habitant 1870-2020



Note : PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat, dollars internationaux 2020.

Source : Cogneau, 2023.

niveau de la métropole. Par ailleurs, la provision de services publics est fortement biaisée en faveur des Européens, dans tous les domaines : infrastructures urbaines et de transport, développement rural, action sanitaire et éducation. Le biais est encore plus marqué en Algérie.

L'ÉCONOMIE DUALISTE COLONIALE

Dans les trois pays, les colons français et européens s'arrogent une grande partie des meilleures terres, pour moitié via une colonisation « officielle » soutenue par l'État, pour moitié via des acquisitions directes. En Algérie et en Tunisie, la répartition foncière entre Européens et autochtones est plus ou moins fixée dès la Première Guerre mondiale, au Maroc dans les années 1930. Les Européens détiennent entre 25 % et 30 % des terres agricoles en Algérie, 20 % en Tunisie et 10 % au Maroc. Étant donné le nombre de colons, la petite et moyenne propriété est plus fréquente en Algérie, mais la concentration augmente avec le temps ; dans les deux autres colonies, les grandes propriétés dominent d'entrée de jeu. En dehors de la production de blé tendre, les exploitations se consacrent à l'exportation : vin, olives, agrumes. Pourvues des meilleures terres et mieux équipées, elles sont plus productives que les fermes autochtones, cependant nettement moins que les exploitations métropolitaines. Pour le reste, les entreprises françaises exploitent des mines, de fer et de phosphates notamment. Aucune de ces exportations n'est particulièrement cruciale pour l'économie française métropolitaine. Au total, les investissements privés européens demeurent limités, comme en Égypte – canal de Suez mis à part –, et sans comparaison avec l'Afrique du Sud et ses mines d'or et de diamant. Par ailleurs, les balances commerciales des trois pays sont déficitaires la plupart du temps, car les entreprises françaises, les colons et les expatriés, y compris les militaires, importent beaucoup de produits français. La croissance du revenu par habitant (1 % par an en moyenne) est toujours inférieure à celle de la France métropolitaine.

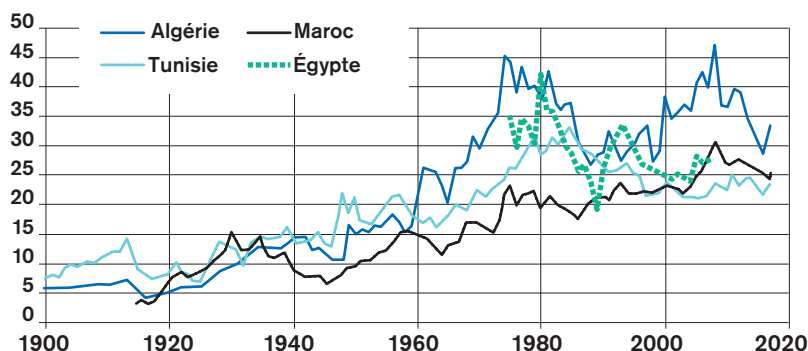
Ces économies dualistes juxtaposent un secteur européen concentré dans les villes et les grandes exploitations à un secteur autochtone, qui ne bénéficie guère des investissements. L'inégalité est massive : le revenu moyen d'un Européen est environ huit fois celui d'un

autochtone, et même trois fois celui de la classe supérieure et moyenne maghrébine. En 1955, les Européens captent environ 50 % du revenu en Algérie, 40 % en Tunisie et 33 % au Maroc. En Tunisie, au début des années 1950, la bourgeoisie tunisienne, juive ou musulmane ne représente qu'un cinquième du 1 % des contribuables les plus riches. En 1955, la scolarisation primaire des enfants autochtones de six à 11 ans n'atteint que 17 % en Algérie, 29 % en Tunisie et 13 % au Maroc ; elle culminera à 33 % en Algérie en 1962. Pour les générations nées dans les années 1930 qui atteignent l'âge adulte au moment des indépendances, seulement 2 % à 4 % auront effectué un cycle secondaire complet : les nouveaux États indépendants manqueront cruciallement de cadres, de professeurs, de médecins, etc.

LES INDÉPENDANCES

Après la Seconde Guerre mondiale, la France de la IV^{ème} République a mis longtemps à réaliser que la décolonisation était inéluctable, notamment en Indochine, en Algérie et au Cameroun où elle a mené des guerres sanglantes (et contrairement à la Grande Bretagne en Inde, en Égypte ou au Ghana). L'atrocité de la guerre d'Algérie fait parfois oublier que les indépendances tunisiennes et marocaines n'ont pas été exemptes de violences. Dans chaque cas les colons sont tétanisés par la peur de tout perdre, et leurs représentants s'opposent majoritairement, de façon intransigeante, à toute concession politique. Les autorités françaises tentent en vain de gagner les cœurs, par des investissements de développement financés par le budget métropolitain, qu'elles avaient mérogé jusque-là ; dans le cas de l'Algérie, ceux-ci culmineront dans un plan d'industrialisation à marche forcée lancé en 1958 (plan de Constantine). Dans ce contexte, les entreprises françaises continuent d'investir jusqu'à tard car elles s'imaginent rester, leurs affaires demeurant relativement profitables. Plusieurs d'entre elles seront surprises par les vagues de nationalisation, notamment en Algérie. Les accords signés à l'indépendance avaient prévu une étroite association avec l'économie française : maintien dans la zone franc, union douanière, maintien de bases militaires, coopération technique et financière, liberté des mouvements de capitaux et de travailleurs.

Recettes publiques rapportées au PIB (%), 1900-1918



Note : Recettes fiscales et non-fiscales, hors prestations sociales et hors dons, gouvernement général.

Source : Cogneau, 2023, eICTD (<https://www.ictd.ac/>) pour l'Égypte.

La plupart de ces éléments seront rapidement remis en cause dans les années 1960 et 1970. Les départs de capitaux sont très importants entre 1955 et 1959 en Tunisie et au Maroc, à mesure que les Français et les Juifs quittent les pays. En Algérie, relativement élevés dès le début de la guerre en 1955, ils explosent entre 1961 et 1963, avec l'exode des *pièdes-noirs*. En dehors de l'immigration de travailleurs, les relations d'aide financière, de commerce et d'investissement se distendent assez vite. Par exemple, en 1960 les trois pays achètent plus de 70 % de leurs importations en France ; en 1970, cette proportion est tombée à 38 %, en 1980 à 24 %, et elle se situe aujourd'hui en-dessous de 15 %. De même, la France achetait environ les deux tiers des exportations des trois pays en 1960, plus qu'un cinquième dans les années 1980, et moins de 15 % encore aujourd'hui.

LES ÉTATS INDÉPENDANTS

Les États indépendants mènent des politiques nationalistes et dirigistes qui prolongent les plans de développement esquissés à la fin de la période coloniale, tout en cherchant à diversifier leurs relations économiques et politiques internationales. Grâce aux recettes du pétrole et du gaz qui augmentent très significativement dès le début des années 1960, l'Algérie assume le plus clairement une voie socialiste, la construction d'un vaste secteur public productif et social ; la Tunisie prend une voie médiane et le Maroc une voie plus conservatrice et pro-occidentale. L'arabisation de l'enseignement est décidée plus tôt en Algérie que dans les deux autres pays où elle n'intervient que dans les années 1980. Toutefois, même au Maroc, la marocanisation des années 1970 impose que les entreprises soient détenues à 50 % par le capital marocain, ce qui profite à la bourgeoisie domestique. Dans tous les cas, les projets les plus ambitieux de réforme agraire resteront lettre morte. Les États constituent une fonction publique de grande taille, faisant plus que remplacer les fonctionnaires français qui sont partis. Ces recrutements massifs constituent une bourgeoisie et une petite-bourgeoisie du secteur public, ainsi qu'une classe militaire, relativement bien rémunérées, si bien que les inégalités dualistes qui prévalaient pendant la période coloniale sont partiellement reconduites, la

fracture raciale en moins. Le caractère autoritaire et inégalitaire des États coloniaux n'est pas renversé.

Par ailleurs, chaque pays continue à construire son histoire séparément, souvent même dans l'adversité avec ses voisins. Tandis que les ressources de l'État algérien dépendent de plus en plus du pétrole et du gaz, le Maroc et la Tunisie parviennent à construire une capacité fiscale plus diversifiée, qui leur permet de financer des services éducatifs et sanitaires au moins équivalents. Ces deux derniers pays parviennent aussi mieux à diversifier leur économie, vers la transformation agro-alimentaire, la confection pour un temps, le tourisme et aujourd'hui la sous-traitance du secteur automobile européen. Entre la fin de la période coloniale et 2020, la Tunisie a quadruplé son revenu par habitant, le Maroc triplé, et l'Algérie seulement doublé.

Les libéralisations et privatisations de la fin du XX^{ème} siècle ont occasionné un retour des investissements privés français et européens. Aujourd'hui, selon les données du Coordinated Direct Investment Survey (CDIS) du Fonds monétaire international, le capital français représente encore près de 30 % du *stock* des investissements étrangers au Maghreb. Les filiales des entreprises françaises emploient environ 200 000 salariés. En comparaison, le capital britannique ne représenterait que 15 % en Égypte (où le capital français pèserait 6 %).

CONCLUSION

La souveraineté préservée du royaume de Siam, devenu Thaïlande, ou même de l'Éthiopie, rappelle que l'impérialisme européen n'a pas toujours abouti dans l'occupation coloniale. Plusieurs autres trajectoires auraient été possibles : une Algérie sous protectorat, comme en Tunisie ou au Maroc, n'aurait pas forcément connu la même violence ni le même destin. Pour les trois pays du Maghreb, l'autonomie obtenue par l'Égypte sous domination britannique, aurait aussi changé la construction des institutions. Pour autant, les choix politiques d'aujourd'hui ne sont pas entièrement déterminés par l'histoire. L'Union européenne pourrait avoir une politique plus ambitieuse et plus ouverte vis-à-vis de ses voisins méditerranéens. Et, qui sait, ces derniers pourraient aussi parvenir à relancer leur intégration et leur coopération régionales./